

Délibération n°10

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
12 novembre 2019

Objet :
**Programme d'aide à
l'Amélioration de l'Habitat privé
sur le territoire de RLV (OPAH-
RU et PIG) – convention de
partenariat avec la Mutualité
Sociale Agricole (MSA)**

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, *a donné pouvoir* à M Jacques VIGNERON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M José BELDA

Rapport n°10 – Programme d'aide à l'Amélioration de l'Habitat privé sur le territoire de RLV (OPAH-RU et PIG) – convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20180911.35 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 approuvant l'engagement d'une OPAH-RU sur 5 centres anciens et d'un PIG sur le reste du territoire de RLV,
Vu les conventions d'OPAH-RU et de PIG signées le 7 décembre 2018,

Considérant que RLV a mis en place, pour 5 ans (2018-2023), un programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire avec :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites sur 5 centres anciens : Chatel-Guyon, Enval, Mozac, Riom et Volvic,
- un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le reste du territoire.

Considérant l'intérêt pour les retraités bénéficiaires MSA et habitant le territoire de RLV d'avoir un seul interlocuteur pour les travaux d'adaptation de leur logement,

Considérant le projet de convention MSA/RLV,

Considérant le règlement MSA intégrant les critères d'éligibilité aux aides MSA à l'adaptation du logement,

Considérant que pour RLV, ce dispositif vient en complément des aides à la réhabilitation de l'habitat privé attribuées par RLV dans le cadre du PIG et de l'OPAH-RU,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention avec la MSA Auvergne,
- approuve le règlement d'attribution des aides financières de la MSA,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le versement des aides à l'animation.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 novembre 2019***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110510-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019